

HORAIRES DANS LA VENTE STOP AUX EXCÈS ET À LA DÉMESURE

Une commission du Conseil des Etats va se saisir, le jeudi 4 mars, de la proposition Noser approuvée par la commission de l'économie et des redevances du Conseil National qui demande que le travail du dimanche, dans le secteur de la vente passe de quatre à douze jours sur deux ans.

Les milieux économiques s'attaquent au personnel de la vente

Les milieux économiques sont bien mal inspirés en s'attaquant au personnel de la vente, en leur demandant de tout sacrifier, afin d'être toujours plus longtemps à disposition des employeurs avec comme corollaire, une augmentation du stress.

De 4 à 12 dimanches

Dans la vente, tous les moyens sont bons pour obtenir des extensions d'heures et banaliser le travail du dimanche et cette fois, on invoque la pandémie avec une possibilité d'extension à douze dimanches sur deux ans. A l'évidence, les initiateurs de cette proposition caressent l'espoir que si cet objet passe après deux ans on ne reviendra plus en arrière.

Des retombées sur la santé, sur l'organisation et la vie de famille

Le dimanche doit être un jour consacré à la famille, au repos, afin d'éviter des problèmes de conciliation travail et vie privée.

Les femmes qui travaillent de manière majoritaire dans ce secteur sont particulièrement touchées par les ouvertures du dimanche.

Il faut arrêter avec cette politique du salami

Cette politique, qui consiste à flexibiliser les horaires par étapes en raison de décisions cantonales ou fédérales, doit cesser.

Le Valais est en train de réviser sa loi sur l'ouverture des magasins et le texte propose des extensions d'heures excessives le soir et le samedi.

Veut-on encore remettre une couche avec les dimanches ? La réponse est manifestement non, car cela entraîne un démantèlement inacceptable des conditions de travail du personnel de la vente.

Renseignements complémentaires

Carole Furrer, présidente
Bernard Tissières, Coordinateur

☎ 079/524.66.74
☎ 079/416.22.58